

**Étaient présents :** les Conseillers en exercice à l'exception de Cyril CANDAS qui a donné pouvoir à Gilles LE BEC, Yves KERIER qui donne pouvoir à François LE BERRE, Ronan LANSONNEUR qui donne pouvoir à Michel JOURDEN et Nicolas TOCQUER qui donne pouvoir à Myriam PANOU.

**Secrétaire de séance :** Mary KEREBEL est élue Secrétaire de séance.

Le procès-verbal de la séance du Conseil Municipal du 06 juillet 2018 est adopté à l'unanimité des présents.

**CHIFFRES de la RENTREE SCOLAIRE 2018/2019**

Les effectifs scolaires 2018/2019 se décomposent comme suit :

	Ecole de Kérargroas	Ecole Sainte Marie
TPS	3	0
PS	12	9
MS	11	8
GS	15	11
CP	15	7
CE1	22	14
CE2	17	2
CM1	16	12
CM2	13	13
TOTAL	124	76

Un premier retour de la mise en service du self a été fait. Les résultats sont satisfaisants en tout point et notamment quant à la réduction des nuisances sonores pendant le temps de restauration.

En ce début d'année le Conseil Municipal tient à remercier les bénévoles assurant la prestation d'aide aux devoirs qui a repris pour cette année scolaire.

**BILAN de la QUALITE des EAUX de Baignade 2018**

Comme tous les ans l'ARS a procédé à des analyses de la qualité des eaux de baignade dont les résultats sont les suivants :

	04/06	22/06	06/07	20/07	03/08	10/08	24/08	06/09	07/09
GOUEROU									
PORS GORET									
PORS AR MARC'H									
PORSGUEN									

Eau conforme de bonne qualité  
Eau conforme de qualité moyenne  
Eau de mauvaise qualité

Un point de pollution enregistré le 06 septembre 2018 a conduit à la fermeture de la plage pendant un week-end. L'origine n'a pu être déterminée. La situation est revenue à la normale dès le lendemain.

**RAPPORT d'ACTIVITES de la CCPI exercice 2017**

Conformément aux dispositions du Code Général des Collectivités Territoriales, le rapport des activités menées par Pays d'Iroise Communauté au cours de l'année 2017 a fait l'objet d'une communication en séance.

**DESIGNATION du COORDONNATEUR d'ENQUETE**

Le recensement général de la population est fixé pour la commune de LAMPAUL-PLOUARZEL du 17 janvier au 16 février 2019. Pour préparer et encadrer ces opérations de recensement la commune désigne Monsieur Rudy JEANNES coordonnateur communal.

## **REGULARISATION CESSION FONCIERE IMPASSE de l'ALLEE VERTE**

---

A l'unanimité, le Conseil Municipal décide de procéder à la régularisation de la cession à titre gratuit consentie il y a plusieurs années par les propriétaires de la parcelle AH 382 impasse de l'allée verte au profit de la Commune. Les frais liés à cette mutation seront intégralement pris en charge par la Commune.

## **DETERMINATION des TARIFS pour l'AIRE de CAMPING CAR avec PORTIQUE d'ACCES - complément à la délibération n° 2018-44 du 06 juillet 2018**

---

Il est proposé de porter un complément de tarification à ceux déterminés le 06 juillet 2018 qui sont pour rappel de 6 € par tranche de 24 H.00 + la taxe de séjour de 0.60 € par adulte. Le portique de gestion des accès permet une tarification différenciée pour les « petits dépassements » compris entre 1 et 4 heures.

A l'unanimité les tarifs sont complétés de la manière suivante :

+ 1 heure	1,50 €
+ 2 heures	3.00 €
+ 3 heures	4.50 €
+ 4 heures	6.00 €.

Tout camping cariste comptabilisant un dépassement supérieur à 4 heures devra s'acquitter du montant prévu pour une journée complète de 24 H.00.